

MAGAZINE
BIMESTRIEL

VIVRE À FRENEUSE

C'est la rentrée pour tous ! Dans un contexte qui ne doit en aucun cas limiter notre enthousiasme à mettre en œuvre notre programme, votre équipe municipale est à pied d'œuvre et déploie ses diverses commissions de travail. Elles ont pour objectif d'apporter des réponses pertinentes aux questions de société qui touchent directement notre localité.

Freneusiennes, Freneusien,

C'est la rentrée ! Le retour des écoliers, des fournitures à acheter. Mais une rentrée, somme toute, bien étrange. Je souhaite m'adresser ici à tous nos jeunes, collégiens et lycéens. En d'autres temps, vous offrir un masque eut suscité de votre part : joie, allégresse, peut-être une pointe d'ironie. Je prends la décision de fournir 2 masques lavables par collégiens et lycéens Freneusien avec pour seule ambition de « protéger votre santé et celle des autres ». C'est un devoir auquel j'aurais aimé n'avoir jamais à souscrire. J'ai fait ce choix pour l'intérêt général mais sachez que vos sourires nous manquent beaucoup.

Durant l'été, nous avons tous espéré voir le virus disparaître mais ce ne fut qu'une brève accalmie. Il nous faut désormais composer avec celui-ci et son lot de mesures barrières qui contraignent nos actions collectives.

Allons ! C'est la rentrée, le temps des bonnes résolutions. Le forum des associations aura su s'adapter en se tenant exceptionnellement sous les préaux de l'école Paul Eluard. Les associations et les visiteurs ont été au rendez-vous. Mais je ne peux conclure cet édito sans vous informer, et remercier par là même tous les bénévoles qui ont pris l'initiative de créer un nouveau « Comité des Fêtes » pour notre ville. Je tenais à souligner cette initiative qui entend faire de Freneuse une ville dynamique et volontaire, afin que chacun d'entre vous puisse profiter d'un élan culturel, solidaire et festif !

Le Maire
Ghislaine HAUETER



DES MASQUES POUR NOS JEUNES

La distribution des masques lavables (2 par jeune) pour collégiens et lycéens freneusiens se tiendra sous le préau de l'école Paul Eluard pour la zone 1 et dans la salle du conseil municipal pour la zone 2 (plan identique à la 1^{re} distribution) :

- Samedi 26 septembre, de 9h à 20h
 - Mercredi 30 septembre, de 14h à 20h
- (après ces dates, les masques seront disponibles en mairie)

Merci de présenter votre livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile. Bien sûr, le port du masque et la distanciation sociale dans la file d'attente sont obligatoires.



UN GESTE POUR LA NATURE

La municipalité en association avec « **Initiatives Terre** » souhaite sensibiliser les enfants ainsi que toute la population sur l'impact des déchets dans leur cadre de vie. Sponsorisée par E.LECLERC, elle organise la 1^{re} édition « **Nettoyons la Nature à Freneuse** » et vous invite à y participer. Prévoir des vêtements couvrants et une bonne paire de chaussures fermées, on s'occupe du reste ! Rendez-vous sous le préau de l'école primaire Paul Eluard. Cet événement sera clôturé par un pot de remerciement. Nous vous espérons nombreux. Pour cela, inscrivez-vous par mail ou en déposant le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la Mairie ou de la Médiathèque.

evenements.freneuse78@gmail.com

JOURNÉE
« Nettoyons la nature »

Dim. 27 septembre
10h à 12h

NETTOYONS LA NATURE À FRENEUSE

Dimanche 27 septembre, de 10h à 12h
Rendez-vous sous le préau École Paul Eluard

NOM : PRÉNOM :

Nombre de participants :
(1 enfant doit être accompagné)

Courriel ou téléphone :

Coupon à retourner dans la boîte aux lettres de la Mairie ou de la Médiathèque (après la porte d'entrée).

Je n'autorise pas à fixer ou reproduire et communiquer ou publier les photographies prises lors de cette opération.

Cet événement pourra être annulé en fonction des consignes sanitaires en vigueur. Chaque bénévole demeure responsable de ses agissements. La commune ne pourra être tenue responsable en cas de sinistre.

ON RAFRAÎCHIT PARTOUT

Pensez à élaguer vos haies côté rue. Dans certaines rues de la commune, le débordement des haies empêche la circulation piétonne sur les trottoirs.

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (*article R 116-2-5° du Code de la voirie routière*).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

MERCI LA JEUNESSE !

Alors que l'incivilité de certains bat son plein : entre mégots, bouteilles et masques qui jonchent notre commune, Léa et Killian, deux jeunes Freneusiens, collectent au gré des rues les déchets abandonnés. Quand on sait qu'un seul mégot pollue 500 litres d'eau, la municipalité tient à saluer leur sens du civisme et du dévouement et les remercie grandement pour leurs actions. Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets sous peine d'une amende qui va passer de 68€ à 135€, voire 750€ dans certains cas.



DES BACS AUX NORMES

Depuis le 1^{er} septembre, les agents de collecte SEPUR posent une pastille rouge sur les bacs non réglementaires. Les administrés ont jusqu'à **janvier 2021** pour acheter des bacs aux normes **NF EN 840** :

- auprès de la communauté de communes
(26 € bac 120 L / 33 € bac 240 L / 160 € bac 660 L)
- auprès d'un revendeur



C.C.P.I.F. - 2 rue du Clos Prieur - Freneuse • 01 30 98 51 78

UNION POUR LA PROTECTION DE LA BOUCLE DE MOISSON ET DE SES HABITANTS

association loi 1901 agréée N° 630 le 27/01/1978

L'association a été mise en sommeil à cause du COVID, mais les dossiers en cours ne sont pas moribonds.

L'UPBMH et la Base de loisirs ont élaboré un projet commun de création de potager-fruitier sur une grande parcelle appartenant à la Région, autrefois un verger et une plantation d'asperges, aujourd'hui un vrai sous-bois qu'il faut essarter. Un double objectif : créer un potager en permaculture en recyclant les déchets verts de la base y compris les algues ; créer un verger patrimonial à partir des variétés de fruits locales, et à plus long terme, plantation d'une vigne.

Le deuxième gros dossier, c'est ce projet Lafarge de remblaiement des bassins entre Freneuse

et Moisson avec 1,5 million de tonnes de déchets inertes issus des travaux du Grand Paris, qui arriveraient par la voie fluviale et qui nécessiteraient donc de rouvrir l'ancien chenal obturé. Ce projet approuvé par l'ancienne municipalité de Freneuse le sera-t-il encore par la nouvelle ? Quid de la réhabilitation du chemin de halage et plus largement quid de toute cette zone entre Freneuse et Moisson classée NATURA 2000 ?

Une chose est claire : seul un projet commun entre les deux communes de Freneuse et de Moisson peut nous sortir de cette impasse. L'association va donc œuvrer dans ce sens et elle attend votre soutien.

Daniel VAUGELADE
Président de l'UPBMH

UPBMH • 64 rue Charles de Gaulle •
78840 Freneuse • 06 88 57 63 07

VOTRE VILLE S'ANIME !

Votre nouveau comité des fêtes voit le jour. Des animations vous seront proposées tout au long de l'année pour petits et grands. Nous ferons en sorte d'égayer notre commune tout en respectant les consignes sanitaires. Toute personne motivée sera la bienvenue.



Dimanche 18 octobre

- 1 Venez masqués à l'occasion de **FRENEUSE ROSE**, pour Marcher, Danser, Pédaler contre le cancer, en partenariat avec « La Ligue contre le cancer ».

Jusqu'au 11 octobre

- 2 Mesdames, récolte de soutiens-gorge usagés pour confectionner une grande banderole visible en bord de seine. Plusieurs points de collecte : Mairie - Médiathèque « L'œil écoute » - Pharmacie centrale - Coiffeur Stan & Lola - Base de Loisirs

Fin octobre

- 3 Une parade d'Halloween animera nos rues. Nous vous déconseillons tout porte à porte pour des raisons sanitaires.

Pour nous suivre Facebook [«Comité Des Fêtes de Freneuse 78»](#)

DANSE ET VOUS



Tango, valse, samba ? Occupons la piste ! Avec ou sans partenaire, découvrez la danse de salon à Freneuse. Les cours ont lieu les jeudis soirs, de 17h à 22h, à la salle des fêtes des Ventines (grande salle - entrée principale).

Michelle Francq 06 43 60 34 87 • mfrancq@free.fr • michele.deleger@orange.fr

AU REVOIR

Le club Karaté UKKO cesse son activité. Nous souhaitons bonne continuation à M. Haddak pour son nouveau projet professionnel.

VOS ÉLUS SE RAPPROCHENT

Moment d'écoute et d'explication des grands projets, privilégiant les relations directes avec la population, la Municipalité organisera chaque mois, dès octobre, des réunions de quartiers au plus près des habitants (Sous un barnum afin de respecter au mieux les consignes sanitaires). Cette occasion permettra de recruter des référents de quartier, qui s'impliquent et s'engagent à être présents, visibles et volontaires, force de propositions et respectueux de cet espace d'écoute et de dialogue. La commune est découpée en 4 zones :

SECTEUR 1

Ancien terrain de foot libre (entre la rue des Vignes à Monsieur et le chemin de la vallée)

Samedi 14 novembre - 9h à 12h

SECTEUR 2

Rue des Clédevilles (terrain entre la rue Curie et la rue Charles de Gaulle)

Dimanche 13 décembre - 9h à 12h

SECTEUR 3

Les Ventines (terrain à gauche en allant vers la salle des fêtes par le Chemin de Bonnières à Méricourt)

Dimanche 11 octobre - 9h à 12h

SECTEUR 4

Les Belles Côtes (terrain communal entre les bâtiments à gauche de la rue de Gascogne)

Samedi 13 février - 9h à 12h

BUDGET COMMUNAL

Compte tenu du délai imparti pour rendre le compte administratif au trésor public, le conseil municipal a voté le même budget qu'en 2019.

[Le budget en ligne: freneuse78.fr](http://freneuse78.fr), rubrique «vie municipale» > «infos mairie»

DES PRESTATIONS POUR VOUS AIDER

Pour les Juniors

- Forfait Imagine R pour les élèves de moins de 11 ans au 31 décembre.
- Voyages illimités en Ile-de-France, sur tous les modes (sauf Orlyval).
- 24 € par an (toutes zones) - frais de dossier inclus



Comment souscrire ?

iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/forfait-imagine-r-junior

Pour les Bacheliers

Félicitations ! Pour t'aider dans le cadre de la poursuite d'études post-bac, la commune te verse une bourse communale annuelle de 120 €, valable 3 années consécutives. Le dossier est à retirer en mairie à partir du mois d'octobre. Il est à rendre au plus tard le 31 décembre 2020.

Plus d'informations : 01 30 98 97 93 • ccas@freneuse78.fr

Au chaud cet hiver

Votre foyer compte au moins 3 enfant ou bien vous êtes âgés de 65 ans et plus ? Demandez le dossier «Allocation chauffage», à compléter et à rendre au plus tard le **13 novembre 2020**.

Pièces justificatives à fournir :

- avis de non-imposition 2020 des revenus 2019
- carte nationale d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- R.I.B.

+ pour les familles :

- livret de famille
- justificatifs de ressources et de charges des 3 derniers mois

Plus d'informations : 01 30 98 97 93 • ccas@freneuse78.fr

LA MEDAILLE DE LA FAMILLE

La médaille de la Famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent, ou qui ont élevé, dignement de nombreux enfants afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.



Peuvent obtenir cette distinction :

- Les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins 4 enfants au moins dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans

- Les personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant deux ans leurs frères et sœurs

- Les veufs et veuves de guerre élevant ou ayant élevé trois enfants et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans

- Les personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille

Les personnes de nationalité étrangère, hors les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent bénéficier de la médaille française de la famille que si elles

sont en situation régulière au regard de la législation sur le séjour ou si elles sont titulaires d'un

récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour.

En cas de remariage postérieurement à la période pendant laquelle la postulante ou le postulant a élevé seul ses enfants, la médaille ne peut

être accordée au nouveau conjoint. Le dossier comprend obligatoirement :

- Un dossier à télécharger

Cerfa N° 15319*01 (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15319.do) dûment complété et comportant l'avis motivé du Maire, avec éventuellement une appréciation circonstanciée justifiant la proposition

- La photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du candidat

- L'extrait n°2 du casier judiciaire du candidat

- La copie intégrale ou l'extrait avec filiation, de l'acte de naissance de chacun des enfants

- En cas de divorce ou de séparation de corps, un extrait de la décision l'ayant prononcé

- Les certificats de scolarité pour les enfants du CP à la

terminale.

LES DOSSIERS COMPLETS DOIVENT PARVENIR AU C.C.A.S. AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE

C.C.A.S. • 01 30 98 97 93 • ccas@freneuse78.fr

Liste « Agir pour Freneuse »

Les membres élus « Agir pour freneuse » ont refusé de participer aux permanences car nous n'aurons aucun pouvoir pour répondre aux doléances des administrés.

C'est l'exécutif (le maire avec les adjoints et les conseillers délégués dans les limites de la délégation reçue du maire) qui sont en charge de la gestion de la ville sous la surveillance du conseil municipal.

Notre action se limite au fonctionnement de l'assemblée délibérative élue (le conseil municipal avec les commissions).

Nous pouvons relayer les demandes des administrés par les questions diverses ou par demande de délibération en usant du droit de proposition ou d'amendement.

Nous ne pouvons pas participer directement à la gestion de la ville en tant que conseiller.

Par contre, pour le respect de la démocratie, nous attendons toujours la proposition du maire concernant le local pour que l'opposition puisse avoir un lieu de travail.

Au nom du droit de proposition de conseiller, 2 demandes de délibérations ont été adressées à notre maire.

1. sur l'enregistrement vidéo des conseils
2. sur la création d'un poste d'officier de la Police Rurale, autrement dit, « Garde-champêtre ».

Ceci autorise le maire, la possibilité par détachement, de transférer notre ASVP vers ce poste (avec une formation de 3 mois). Permettant ainsi à la mairie une plus grande action (prévention et répression) en parallèle avec la gendarmerie sur les incivilités, délits ...

Pour nous écrire par courrier à la mairie en adressant au nom des membres d'AGIR POUR FRENEUSE.

agirpourfreneuse78@gmail.com • AGIR POUR FRENEUSE Mairie - 89 rue Charles de Gaulle - 78840 Freneuse

Liste « Freneuse, unir pour réussir »

L'opposition, un rôle à part entière !

Chères Freneusiennes, chers Freneusiens,

Si le mode de scrutin, tel qu'il existe aujourd'hui, assure peu de place à l'opposition, les élus de l'opposition ont néanmoins des droits reconnus dans le Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'expression des idées, les analyses et les propositions de projets, dans le respect du débat démocratique. Aussi et surtout, nous avons le devoir de faire exister ce projet pour lequel une partie d'entre vous nous a accordé sa confiance et ses suffrages.

Ainsi, rendre vivant ce projet, votre projet, sera notre priorité, même si parfois, sur le terrain, le passage de la théorie à la pratique n'est pas évident.

S'opposer pour s'opposer n'est pas non plus une solution viable pour faire avancer efficacement notre Commune. Pour ce qui nous concerne, c'est dans un esprit de vigilance, de responsabilité et de construction, que nous souhaitons « siéger utile », à l'écoute de toutes et tous.

Nous relaierons et porterons votre point de vue tout au long de ce mandat, et défendrons les intérêts de notre commune, ainsi que ceux de notre territoire.

N'hésitez pas à nous contacter.

Le Groupe « Freneuse, Unir pour Réussir »

unirpouurreussir@freneuse.com • [Facebook freneuseunirpouurreussir](#)

DES NOUVELLES D'ARTUR ET DE SES ANIMAUX

Beaucoup de nos habitants connaissent Artur pour ses moutons qui naviguaient à leur gré sur notre commune vers la ZAC.

Au cœur de cet été, l'état de santé d'Artur s'est fortement dégradé au point de ne plus pouvoir être en état de s'occuper de sa ménagerie.

Ainsi 10 moutons, dont une brebis à terre, 4 agneaux, 1 canard et une douzaine de poules se sont retrouvés en souffrance. Heureusement, notre territoire est fort de solidarité.

M. Thierry Dollin, qui avait noué des liens d'amitié avec Artur, a su convaincre ce dernier du bien-fondé d'une hospitalisation, signant une décharge pour s'occuper de ses animaux.

Et, afin d'assurer leur prise en charge, une chaîne de solidarité s'est mise en place grâce à la municipalité et à Coralie Izard.

Ainsi, les animaux en bonne santé ont trouvé refuge dans une ferme à Tourny et la brebis invalide a été placée dans une association de protection animale reconnue d'intérêt

général à but non lucratif dont le lien ci-dessous permettra à chacun, s'il le désire, de lui venir en aide par des dons de matériel ou autres.

Aujourd'hui, M. Dollin, aidé par des amis, s'est occupé de nettoyer les lieux ainsi que l'appartement d'Artur pour lui permettre un retour dans de bonnes conditions sanitaires.

La mairie s'est occupée de dératiser l'endroit par un traitement non létal pour les animaux familiers, procédé qui durera un mois.

La brebis est à nouveau sur ses 4 pattes grâce à un appareillage et nous souhaitons un prompt rétablissement à Artur toujours hospitalisé.

suzihandicapanimal.net/



POUR QUE LES CHATS ERRANTS DEVIENNENT DES CHATS LIBRES

Qu'est-ce qu'un chat errant ?

Un chat errant est un animal sans maître, vivant sur l'espace public de la commune et non identifié.

Leur prolifération ayant été identifiée comme problématique, et conformément à la réglementation en vigueur, la mairie en partenariat avec l'association «Chats en détresse» va lancer une 1^{re} campagne de stérilisation et d'identification des chats errants de la commune leur conférant le statut de chats libres.

Le but étant de relâcher les plus sauvages sur leurs lieux de vie et d'essayer de faire adopter les plus dociles.

Afin de limiter toute confusion, nous invitons les propriétaires de chats non identifiés à faire le nécessaire auprès des services vétérinaires. Nous vous rappelons que l'identification des chats est obligatoire depuis 2012. Avec votre aide, nous mènerons à bien cette opération.

Le saviez-vous ?

Dès l'âge de 6 mois, à chaque portée, une chatte peut, en moyenne, donner naissance à 4 chatons.

L'instinct des mâles (entiers) les pousse à marquer leur territoire (marquage urinaire) et

à se battre pour conquérir les faveurs d'une femelle créant des nuisances sonores nocturnes faisant également croître le risque de prolifération des ma-

ladies félines. La stérilisation est la solution pour permettre à cette espèce familière de vivre en harmonie sur notre territoire commun. Si vous aimez ces animaux et souhaitez participer à ce projet naissant, devenez bénévoles afin de nous aider.



Nous contacter : mairie accueil • mairie@freneuse78.fr



POUR LA SECURITE DE TOUS

STATIONNEMENT

Le stationnement en dehors des places prévues à cet effet est répréhensible d'une contravention de 135 €.

En conséquence, durant le mois de septembre, nous avisons les véhicules mal stationnés de manière préventive.

A compter du 1^{er} octobre, ils seront verbalisés par notre A.S.V.P. ou par la gendarmerie.

Les places pour les personnes à mobilité réduite leur sont réservées. Une utilisation abusive de ces emplacements est verbalisable (230 €).

Il sera envisagé un retraçage des places dans les rues de Freneuse pour faciliter la visibilité des emplacements autorisés.

VEHICULES «VENTOUSES»

Nous avons constaté une augmentation du nombre de voitures dites «VENTOUSE». Un véhicule sur la voie publique ne bougeant pas pendant 7 jours consécutifs est identifié comme véhicule «VENTOUSE». Une déclaration à la gendarmerie sera faite. Le véhicule pourra être enlevé et envoyé en fourrière. Les frais seront à la charge du propriétaire.

Rappel

Tout véhicule sur la voie publique doit être à jour de son assurance et de son contrôle technique. Il ne doit pas présenter de danger par son aspect extérieur.

RESPECT DES SENS INTERDITS

Un certain nombre de sens interdits et de zones 30 km/h régressent la circulation dans notre ville. Pour la sécurité de chacun, il est important de respecter le code de la route. Pour information, le non-respect d'un sens interdit est sanctionné par un retrait de 4 points sur le permis.

DEPUIS LE
8 SEPTEMBRE

OUVERTURE
AMÉNAGÉE

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

Vous pouvez à nouveau choisir vos documents sur place. Cependant, la médiathèque a adopté l'ouverture « aménagée », compte-tenu des consignes sanitaires :

- port du masque et utilisation du gel hydro-alcoolique obligatoires
- accès limité à 10 personnes maximum
- sens unique de circulation
- pas de consultation sur place

La procédure en détails sur notre portail.

Le réseau « Lire en Boucles » des 7 médiathèques (Bennecourt, Bonnières, Freneuse, Gommecourt, Moisson et Notre-Dame-de-la-Mer) réunit plus de 50 000 documents auxquels vous avez accès depuis le portail.

Pensez à réserver en ligne, le mode « Drive » est toujours actif.

<https://lireenboucles.biblixnet.net/> • mediatheque@freneuse78.fr • 01 30 98 96 00

« **Un thé à l'eau de parapluie** » de Karen HOTTOIS, ill. de Chloé MALARD - Album jeunesse

Une belle histoire d'amitié et de solidarité lorsque l'on se retrouve tout patraque à l'arrivée de l'automne ! Les personnages vous aident à vivre le changement de saison et à apprécier le moment présent. »

Un album qui balaye d'un coup de vent la déprime automnale !

« **Là où chantent les écrevisses** » de Delia OWENS

Magnifique roman dont l'histoire se situe en Caroline du Nord, aux États-Unis au fin fond des marais de Barkley Cove.

Kya, notre héroïne, y vit seule, abandonnée par les siens. Elle n'aura de cesse d'apprendre au contact des animaux, de la nature omniprésente et des quelques personnes qui croiseront son chemin...

Un roman magnifique, poétique et passionnant. Un hymne à la nature.

N'hésitez pas, plongez au cœur des marais avec Kya.



La Médiathèque vous accueille toute l'année, aux mêmes horaires, pendant les vacances scolaires.

L'édition hivernale de la bourse aux vêtements (octobre), est annulée en raison des consignes sanitaires.



Electricité 09 72 67 50 78 - Gaz 0800 47 33 33

CARNET

NAISSANCES

Anaé Deriaux (03/08/20)

MARIAGES

Madleen Soulabail & Maxime Johan (01/08/20)

Ameyo Kouwonou & Ayaovi Kodjo (22/08/20)

Yawa Kouman & Pierre Le Polotec-Franchet (05/09/20)

DÉCÈS

Valérie Daniel (10/05/20)

Jean-Pierre Benard (22/07/20)

Jaky Wilmet (01/08/20)

NIDS DE FRELONS ASIATIQUES : UNE AIDE POUR LES DETRUIRE

Si vous faites appel à un professionnel dans l'intercommunalité, la C.C.P.I.F. vous verse une subvention à hauteur de 30% de la facture acquittée, plafonnée à 50€ par foyer et par an.

Conditions :

- un imprimé de demande de subvention, complété par le demandeur
- la copie de la facture acquittée (avec lieu et date d'intervention)
- un justificatif de domicile
- un R.I.B.

Plus de renseignements • ccpif.fr/les-frelons-asiatiques/



RAMASSAGE DES EMR

25 septembre
9 et 23 octobre
6 novembre

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Secteur A : mardi 20 oct.
Secteur B : mardi 27 oct.



Découpage des secteurs A & B Freneuse78.fr : rubrique « Collecte des déchets »



Directeur de la publication : Ghislaine Haueter
Responsable de la rédaction : Florence Dufoix
Rédaction : commission Communication
Dépôt légal : à parution • Mairie de Freneuse
01 30 98 97 97 • mairie@freneuse78.fr